Image not found or type unknown

Incendie dans le tableau de bord

Par **mdjell**, le **20/02/2009** à **13:20**

BonjourrnrnJe viens de subit un incendie dans le tableau de bord de mon véhicule due à un courcircuit rnAuparavant , il y à 5 mois , celui ci a fait l'objet d'une réparation par un garage suite à un mauvais contact rnla réparation s'élevait à 500 eurosrnrnmaintenant que mon véhicule n'est plus en état de rouler , que puis je faire ? rny a t il un recours envers le garagiste qui à réparer le véhicule (réparation mal faite) rnJe suis en tier collision et donc l'assurance ne veut pas prendre en charge le sinistre rnrnmerci de m'aider

Par **romainncs**, le **21/02/2009** à **18:10**

Bonjour,rnrnEn premier lieu, vous pouvez vous adresser au garagiste par lettre avec AR en lui exposant vos griefs. En cas de refus de sa part de satisfaire vos attentes, vous pourrez ensuite l'assigner au tribunal de proximité de votre ressort, avec l'aide d'un avocat. Vous pouvez l'assigner en réparation de votre préjudice, sur le fondement de l'article 1382 (faute) ou plus probablement 1383 (faute avec négligence).rnrnCependant, lors de votre réparation, vous avez du signer un contrat. Avant toute chose, lisez-le en cherchant les parties du contrat concernant la responsabilité en cas de mauvaises prestations.rnrnCordialement.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés